



**Votre interlocuteur
formation et apprentissage**





Questions / réponses aux QUALIOPI



Les incontournables

- Cette foire aux questions a pour but de recenser les différentes questions qui nous ont été posées à l'occasion des « Live » Qualiopi ; coanimés avec notre partenaire Adeline Vidal Consultante et Auditrice Qualiopi.





Cadre réglementaire

Qualiopi

- [Loi n° 2018-771 «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel» du 05 septembre 2018, article 6](#)
 - **Obligation de certification qualité pour les organismes de formation souhaitant faire financer leurs formations par des fonds publics ou mutualisés d'ici 2022**

- **REFERENTIEL NATIONAL QUALITE**
 - [Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle](#)
 - [Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences](#) (une nouvelle version à venir au 01/01/2021)

- **CERTIFICATION**
 - [Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail](#)
 - [Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail](#)
 - [Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs](#)
 - [Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle](#)

Guide de lecture

Il mentionne pour chaque indicateur :

- le niveau attendu du prestataire pour valider l'indicateur ;
- des exemples d'éléments de preuve ;



Téléchargeable sur le [site](#) du Ministère du travail

Logo Qualiopi



■ Certification

- [Suis-je concerné par la certification Qualiopi ?](#)
- [Quels sont les types d'actions concernées ?](#)
- [Je suis référencé Datadock, suis-je concerné par la certification Qualiopi ?](#)
- [Quels sont les certificateurs pouvant délivrer cette certification ?](#)
- [Je ne fais que des formations intra entreprises, je n'ai donc pas de salles. Est-ce que cela peut poser des problèmes pour ma certification ?](#)
- [Quels sont les coûts d'un audit de certification ?](#)

■ Audit

- [Quelle sera la durée de mon audit ?](#)
- [Pourrais-je bénéficier d'une durée d'audit réduite grâce à mon label reconnu par le CNEFOP ?](#)
- [Mon audit se déroulera t-il à distance ou sur site ?](#)
- [Quelles sont les phases du cycle de certification ?](#)
- [Quand un OPAC a plusieurs activités \(ex: bilan de compétences et VAE\) faut il produire au moins une preuve par activité ?](#)
- [Quels sont les différents types de constatations ?](#)
- [Quelles sont les étapes d'un audit ?](#)
- [Est ce que le jour de l'audit, l'auditeur peut demander à accéder aux salles de formation, etc, pour vérifier la conformité ?](#)

■ Référentiel

- [Est-ce que tous les indicateurs du référentiel me concernent ?](#)
- [Comment savoir si ma formation est certifiante?](#)
- [Dois-je communiquer mes indicateurs de résultats obtenus sur mon site internet ?](#)
- [Concernant les indicateurs de résultats, existe-t-il des formules de calcul pour garantir l'homogénéité ?](#)
- [Mon OPAC ne reçoit pas de public, est ce que les indicateurs concernant le handicap s'appliquent quand même ?](#)
- [L'auditeur peut-il nous demander le document unique d'évaluation des risques professionnels ?](#)
- [Faut-il évaluer à chaud et à froid l'atteinte des objectifs par le bénéficiaire?](#)
- [Notre OPAC sous-traite une partie de ses formations, doit-on justifier des éléments de preuve?](#)
- [Le référent handicap est-il obligatoire pour tous les OPAC ou seulement pour les CFA ?](#)

■ Questions relatives aux CFA

- [Faut-il une fiche de poste pour le référent mobilité ?](#)
- [Les co-contractants seront-ils audités dans le cadre de la certification du CFA ?](#)

Cadre de la certification

Qualiopi

Suis-je concerné par la certification Qualiopi ?

- Tous les organismes souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés devront obtenir la certification Qualiopi avant le 1^{er} janvier 2022.

Quels sont les types d'actions concernées ?

- Action de formation
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Bilan de compétences
- Actions de Formation par Apprentissage

Je suis référencé Datadock, suis-je concerné par la certification Qualiopi ?

- Oui – la certification concerne tous les organismes de formation souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Quels sont les certificateurs pouvant délivrer cette certification ?

Organismes accrédités par le COFRAC ou autorisés
Liste disponible sur le [site](#) du Ministère du travail.

Une instance de labellisation reconnue par [France Compétences](#)

Quels sont les coûts d'un audit de certification ?

- Le tarif de la journée d'audit varie entre 900 et 1400€ HT/ jour selon les organismes certificateurs.
- Avec des frais annexes différents selon les organismes certificateurs : frais de dossier, frais de déplacement ...

Pour obtenir un tarif, contacter directement l'organisme certificateur.

Je ne fais que des formations intra entreprises, je n'ai donc pas de salles. Est-ce que cela peut poser des problèmes pour ma certification ?

- Non cela ne posera pas de problème.
 - Si vous ne disposez pas de locaux dédiés à la réalisation des actions de formation, vous devrez convenir avec l'organisme certificateur d'un lieu d'audit ou de la possibilité de réaliser l'audit à distance.



Audit

Qualiopi

Quelle sera la durée de mon audit ?

La durée de l'audit est définie dans [l'Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées](#)

en fonction :

- Chiffre d'affaires
- Des catégories d'action(s) de formation visée(s) à la certification
- Du nombre de site(s) concerné(s)
- De la présence d'une [certification/ label référencée CNEFOP](#)

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1 - 1°	L.6313-1 - 2°	L.6313-1 - 3°	L.6313-1 - 4°	Echantillonnage de sites
Initial	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	
Surveillance	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
Renouvellement	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	

Pourrais-je bénéficier d'une durée d'audit réduite grâce à mon label reconnu par le CNEFOP ?

- Les organismes disposant d'une certification ou d'une labellisation reconnue par le CNEFOP active au moment de la demande de certification, disposent d'une durée d'audit aménagée pour l'audit initial.

Catégories d'action		Durée de base	L. 6313-1-1°	L. 6313-1-2°	L. 6313-1-3°	L. 6313-1-4°	Echantillonnage de sites
Initial	CA < 750 000 €	0,5 jr	+ 0 jr	+ 0 jr	+ 0 jr	+ 0,5 jr	+ 0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 750 000 €		+ 0,5 jr	+ 0,5 jr	+ 0,5 jr	+ 0,5 jr	

- L'audit ne concerne alors que les indicateurs suivants :

Indicateurs communs	Indicateurs spécifiques
1 – 2 – 11 – 12 – 22 – 24 – 25 – 26 – 32	tous les indicateurs spécifiques sont audités s'ils s'appliquent au prestataire

Audit sur site ou à distance ?

- **Audit initial** sur site :

Il est possible de le réaliser à distance – jusqu'au 31/12/2021.

- **Audit de surveillance** :

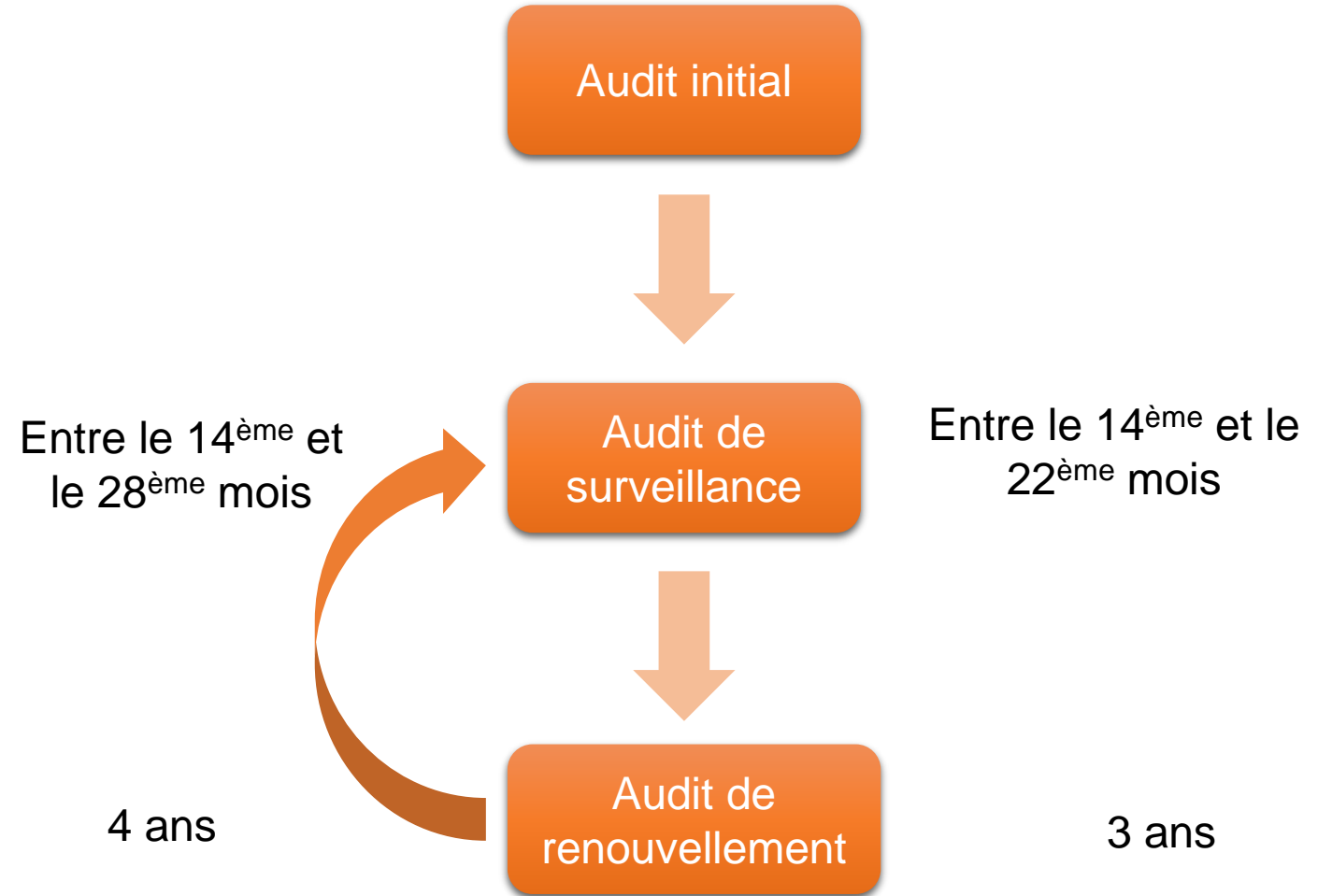
Il peut être réalisé à distance, sauf :

- dans certaines situations
- si l'audit initial a été réalisé à distance

Si certification obtenue
avant le 01/01/2021

Si certification obtenue
après le 01/01/2021

Quelles sont les phases du cycle de certification ?



Quand un OPAC a plusieurs activités, (ex: bilan de compétences et VAE) faut il produire au moins une preuve par activité ?

- Oui, au moins une preuve sera demandée par type d'actions de formation concernées.
- Sachant que pour certains indicateurs, il sera possible d'avoir des preuves communes aux différents types d'actions de formation.

Quels sont les différents types de constatations ?

Une non-conformité est un écart par rapport à un indicateur du référentiel.

L'absence de preuve le jour de l'audit fera l'objet d'une non-conformité.

■ **Non-conformité mineure :**

Respect partiel de l'attendu afférent à l'indicateur.

- Le plan d'actions établi pour lever la non-conformité devra être mis en œuvre dans un délais de 6 mois.
- La vérification de sa mise en œuvre sera faite à l'audit suivant.
- Si la non-conformité mineure n'est pas levée à l'audit suivant, elle sera requalifiée en non-conformité majeure

● **Non-conformité majeure :**

- L'attendu afférent à l'indicateur n'est pas respecté

- L'indicateur concerné ne donne lieu qu'à une non-conformité majeure, même si le respect est partiel

- la vérification de la mise en œuvre d'actions correctives doit être effective sous trois mois.

Attention plus de 5 non-conformités mineures constituent 1 non-conformité majeure

Quelles sont les étapes d'un audit ?

- Planification de l'audit
- Réalisation de l'audit
 - Réunion d'ouverture
 - Audit du référentiel
 - Réunion de clôture
- Rapport d'audit
- Levée des éventuels écarts
- Décision de l'organisme certificateur

**Est ce que le jour
de l'audit,
l'auditeur peut
demander à
accéder aux salles
de formation, etc.
pour vérifier leur
conformité ?**

- Oui, dans le cas d'un audit sur site, l'auditeur peut-être amené à visiter vos locaux, afin de s'assurer de l'adéquation de ceux-ci et des moyens techniques aux prestations proposées.



Guide de lecture

Qualiopi

Est-ce que tous les indicateurs du référentiel me concernent ?

Non.

Seul les indicateurs communs concernent toutes les catégories d'actions de formation concourant au développement des compétences. Lorsque des indicateurs spécifiques ne concernent que certaines catégories d'actions de formation, celles-ci sont alors précisées.

7 critères déclinés en 32 indicateurs

- ❑ 22 indicateurs communs
- ❑ 10 indicateurs spécifiques

Type d'actions	Indicateurs communs	Indicateurs spécifiques									
		3	7	8	13	14	15	16	20	28	29
Formation	22	x	x	x	x			x		x	
VAE		x						x			
Bilan de compétences											
CFA		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Comment savoir si ma formation est certifiante?

- Les certifications professionnelles sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles ou au répertoire spécifique. Elles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.
- Pour rechercher une formation certifiante, vous pouvez vous rendre sur le site internet de [France Compétences](#).

Dois-je communiquer mes indicateurs de résultats obtenus sur mon site internet ?

- L'indicateur 2 du référentiel Qualiopi, demande de diffuser au public des indicateurs de résultat, mais il ne précise pas le moyen utilisé. Le site internet est un des moyen possible mais il n'est pas obligatoire.

Concernant les indicateurs de résultats existe-t-il des formules de calcul pour garantir l'homogénéité ?

- Non il n'existe pas de formule de calcul établie – il appartient à chaque OPAC de définir ses critères.
- Cas des CFA : il est précisé dans le guide de lecture en version 6, un ratio du nombre d'apprentis ayant obtenu la certification, sur le nombre d'apprentis présents à l'examen.

Mon OPAC ne reçoit pas de « public », est ce que les indicateurs concernant le handicap s'appliquent quand même ?

- Oui, les indicateurs concernant le handicap s'appliquent à tous les OPAC même si vous n'accueillez pas de public en situation de handicap.
- « Il est demandé aux OPAC d'anticiper la situation prévoir l'accueil du personnel en situation de handicap. »

L'auditeur peut-il nous demander le document unique d'évaluation des risques professionnels ?

- Le document unique est un exemple d'éléments de preuve demandé à l'indicateur 17 – si vous avez d'autres éléments à présenter pour répondre à cet indicateur vous n'êtes pas obligés de le présenter.
- A noter : ce n'est pas la conformité au document unique d'évaluation des risques professionnels qui sera audité, mais l'adéquation des moyens avec les prestations.

Faut-il évaluer à chaud et à froid l'atteinte des objectifs par le bénéficiaire?

- Dans l'indicateur 11, il est demandé de démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre.
- Rien n'est imposé dans le référentiel sur l'évaluation : « à chaud » ou « à froid »

Notre OPAC soustraite une partie de ses formations, doit-on justifier des éléments de preuve?

- Oui, l'audit portera sur l'ensemble des indicateurs. vous devrez donc apporter la preuve du respect des indicateurs du référentiel qui vous sont applicables.

Le référent handicap est-il obligatoire pour tous les OPAC ou seulement pour les CFA ?

- Les CFA doivent nommer un référent handicap. Pour les autres types d'organismes cela n'est pas exigé.

Référentiel et CFA

Qualiopi

Faut-il une fiche de poste pour le référent mobilité?

- L'indicateur 20 demande au CFA de disposer d'un référent mobilité. Une fiche de poste n'est pas une obligation du référentiel – mais elle peut être utile.

Les co-contractants seront-ils audités dans le cadre de la certification du CFA ?

- **Non**, Non, mais le CFA doit pouvoir justifier (preuves à l'appui) que ses sous-traitants respectent l'ensemble des indicateurs qu'il doit satisfaire.

- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CNEFOP : Conseil National de l'Emploi, de la Formation et l'Orientation professionnelle
- COFRAC : Comité français d'accréditation
- FAQ : Foire aux questions
- OPAC : Opérateur Prestataire d'Actions de développement des Compétences
- VAE : Validation des acquis par l'expérience



Merci

Cette FAQ a été réalisée en collaboration avec notre partenaire :

Adeline VIDAL

Consultante et Formatrice Qualité, Santé et Sécurité au
Travail et Environnement

Auditrice ICA QSE et Qualiopi,
adeline.vidal@qualiflex.fr